

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 mars 2016

Présidence : M. Claude FARINE

1. Appel : 72 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ALESSANDRO Giovanni, BARRENSE-DIAS Yara, BEURET Philippe, BOURQUI Marc, BIELER Eric, DE GARRINI Luciano, DE PINHO Helder, DOUSSE Jean-Robert, HANHART Jacques, HART Darren, KARCHER Christian, KARLEN Dominique, KRASNIQI Sadik, MARQUES Manuel, PITTET Jacques, TSCHUY Frédéric, VUILLE Caroline, WEAVER David, WEAVER Mark

Absents : BREITENMOSER Sandrine, DELISLE Alzira, GLASSON Philippe, PERRET Philippe-Jean, SAUGY David, THUILLARD Chantal, UELTSCHI Bernard

2. Procès-verbal de la séance du 29 février 2016

M. Alexandre DEMETRIADES signale que M. Daniel WIESER était excusé et non absent.

M. Jean BISCHOFBERGER fait remarquer que son intervention au sujet des chenilles processionnaires a été corrigée pour dire que MM. Dupertuis et Rubattel étaient en contradiction avec le texte de la loi alors qu'il fallait lire « en contravention avec la loi ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président signale qu'au point 7, il y aura une élection à la COGES mais également à la CAU ainsi qu'à la commission des affaires régionales.

Concernant le point 15, réponse à l'interpellation de M. Stéphane DELLEY, ce dernier n'ayant reçu la réponse que cet après-midi, il souhaite pouvoir l'étudier avant de donner son avis et demande le report de ce point à la prochaine séance.

M. le Président ajoute le point 18bis, interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins : questions complémentaires ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président revient sur le dépouillement du 2^e tour des élections communales qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions et remercie tant les scrutateurs, qui se sont montrés très concentrés, le Bureau du Conseil ainsi que le Service de l'administration générale, et également les employés qui ont saisi les bulletins modifiés. Il remercie également M. Yves Gauthier-Jacques et son équipe qui ont dépouillé la votation cantonale.

- Le Bureau a reçu la démission de Mme Taïna PIEREN, VL et de M. Jean-François FÜGLISTER, UDC, dont il donne lecture. Il tient à remercier ce dernier pour son engagement durant cette législature, notamment à la COGES et au Bureau. Le Président de la COGES devant être remplacé rapidement, il a demandé au vice-président, M. Olivier STALDER, d'assurer cette fonction ad intérim jusqu'à la fin de la législature.
- Le Bureau a accordé un nouveau délai à la Municipalité pour répondre au postulat de M. Sacha SOLDINI concernant le réaménagement de l'avenue A. Cortot, un rapport sera soumis lors de la séance du 25 avril prochain.
- Concernant la publication sur les réseaux sociaux du tableau de votes dont le Président a entretenu le Conseil lors de la dernière séance, le Bureau en a débattu largement et a décidé, à une écrasante majorité, de ne rien faire pour ne pas donner trop d'importance à cette affaire.
- Il signale que la sérénade du Président aura lieu le lundi 6 juin à 19h à l'Usine à Gaz.
- Enfin, M. le Président donne les détails de sa mission de représentation : l'AG de l'USN, le rapport de Police Nyon Région, la montée des cloches anciennes au temple et le gala de l'Ecole de musique.

5. Assermentations

Le Bureau a désigné membres du Conseil Mme Edyta GRAF, UDC et M. Olivier TRIPET, VL. Ces décisions ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de 3 jours, M. le Président procède à leur assermentation et leur souhaite la bienvenue.

6. Election au Bureau

M. Sacha SOLDINI, UDC, présente M. Marco CARENZA au poste de 2^e Vice-Président en remplacement de M. Jean-François FÜGLISTER. Il est élu à une large majorité et 2 abstentions et accepte son élection.

7. Elections à la COGES, CAU et commission des affaires régionales

M. Sacha SOLDINI, UDC, propose M. Mark WEAVER à la COGES en remplacement de M. Jean-François FÜGLISTER. Il est élu à l'unanimité.

M. Vincent HACKER, VL, propose M. Olivier TRIPET à la CAU, en remplacement de M. Patrick BUCHS. Il est élu à l'unanimité.

M. Vincent HACKER, VL, propose M. Vincent HACKER à la commission aux affaires régionales, en remplacement de M. Patrick BUCHS. Il est élu à une large majorité et 2 abstentions.

8. Communications municipales

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet du liting en lui précisant que quatre employés sont assermentés, dont un agent de propreté avec le rôle de sensibiliser la population et effectuer des contrôles réguliers. En 2015, environ 140 dénonciations ont été déposées par le service T&E, puis Police Nyon Région procède à l'amende. Celle-ci a prononcé 98 condamnations pour un montant total de CHF 21'710.-. Ce montant correspond aux amendes prononcées et non au montant encaissé. Par ailleurs, 21 cas ont fait l'objet d'opposition de la part des personnes dénoncées et sont encore en suspens. Les autres dénonciations n'ont pas pu être suivies par la commission de police.

M. le Municipal répond ensuite à M. Maurice GAY au sujet des abribus. Pour rappel, le projet d'abribus a fait l'objet d'un concours sous la forme d'un mandat d'étude parallèle. Suite à la désignation du lauréat, il a été procédé à la mise en place d'un prototype à l'avenue Ed. Rod qui a ensuite été sensiblement adapté avant sa mise en soumission.

Concernant le mobilier urbain, à ce jour, la Municipalité travaille sur la première étape dont le but est d'établir un concept des espaces publics. Enfin, concernant la Maison Richard et les panneaux publicitaires, il s'agit d'affiches que l'on doit considérer comme une signalétique de la bibliothèque, comme celles indiquant le Musée des porcelaines devant le château. Il félicite également les candidats élus à la Municipalité.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Olivier MONGE concernant la recommandation faite aux enfants des écoles pour la location de matériel de ski auprès d'une grande enseigne glandoise. Elle signale que le SASEJ a relayé cette remarque au directeur de l'école concernée qui a pris note et qui prendra les mesures adéquates, s'il le juge utile. Il faut savoir que la gestion et l'organisation d'activités sportives font partie du programme scolaire et sont de la compétence des directions, quand bien même la commune les subventionne. Par ailleurs, elle invite M. Monge à poser cette question lors d'un prochain conseil d'établissement, puisque celui-ci réunit en son sein tous les partenaires, dont les directions scolaires.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jean BISCHOFBERGER au sujet des chenilles processionnaires. Les informations ont été faites en temps voulu à la population, et la décision de publier un communiqué de presse était un plus important au vu du nombre de lecteurs. Des citoyens ont téléphoné pour des demandes et compléments d'informations sur les actions possibles, le retour est donc positif. La date retardée est celle reprise de l'avis officiel paru au mois de décembre, erreur qui sera corrigée. Avec l'expérience, il précise que les chenilles ne sortent pas le lendemain de la date fixée, mais rarement avant mi-, voire fin, mars, raison pour laquelle, ils se sont mis « hors la loi ». Concernant le contrôle systématique des propriétés, le service, dans sa structure actuelle, n'arrive pas à l'assurer. D'autres tâches leur incombent pendant l'hiver. Sur la base de cette demande, ils vont chiffrer les heures qu'il faudrait faire pour le contrôle systématique de toutes les propriétés privées. Ce montant sera inscrit en plus-value du budget du service. Ils travaillent actuellement sur d'autres moyens de lutte, dont certains sont très efficaces, en installant par exemple des nichoirs à mésanges. En effet, une mésange peut manger jusqu'à 200 chenilles par jour pendant la période de nidification. Ils testent également des pièges sur le domaine communal et dans certaines propriétés privées avec des personnes qui veulent jouer le jeu. Le service n'est donc pas inactif. Dire que le service encourage la coupe de pins atteints est juste, mais il ne fait que reprendre les directives édictées par le canton « Méthodes de luttés officielles du canton ». Ils tiennent également compte des remarques de M. Bischofberger et inscriront au budget le montant nécessaire pour effectuer l'important travail de traque à la chenille de manière à répondre à la lettre à toutes les exigences en la matière. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'enlever les nids dans les zones forestières.

M. le Municipal répond encore à M. Jean-Claude MERMILLIOD au sujet des arbres du côté du Boiron. Il précise que chaque été un inventaire des arbres dangereux est effectué sur la base d'une analyse visuelle et qu'ils sont ensuite abattus pendant l'hiver par les jardiniers et l'équipe forestière de manière à optimiser les ressources. Cette année, huit arbres ont fait l'objet d'un constat alarmant : un érable vers le boulodrome de Perdttemps, complètement sec qui ne sera pas remplacé au vu de la forte arborisation existante et des projets futurs ; deux robiniers ou faux acacias, en partie secs et très penchés, surplombant la promenade du Mont-Blanc avec un risque important de chute sur la route cantonale, qui font partie de la liste noire, « plantes à éradiquer » éditée par le canton. Ceux-ci seront remplacés à l'automne 2016. Le solde des arbres abattus est du domaine forestier. Une autorisation a été donnée par le garde-forestier qui avait effectué le constat visuel pour sécuriser le sentier du Boiron. Cinq arbres ont été marqués pour abattage : un marronnier, diamètre 57 cm, entièrement sec sur pied ; un noyer, diamètre 90 cm, dépérissant, l'entier de la couronne séchant depuis ces dernières années ; deux chênes, diamètres 85 à 95 cm, dépérissant avec couronnes fortement atteintes, très grosses branches entièrement sèches ; un saule blanc, cassé, fortement pourri, déporté et penché. Deux autres arbres sur l'autre berge ont été abattus sur des propriétés privées, arbres déracinés et fortement penchés. Certains de ces arbres portaient effectivement une plaquette avec la dénomination posée par M. Beuchat. Le fait de marquer et répertorier ces arbres ne leur garantit pas une vie éternelle. L'âge estimé du noyer se situe entre 200 et 300 ans, soit la durée de vie normale de cette essence, idem pour le saule et les chênes. Les cordons boisés sont soumis à la loi forestière, donc sous gestion de l'inspecteur et du garde-forestier, M. Perusset qui en avait informé M. Turin.

Ces arbres ont été enregistrés dans l'exploitation du chablis et l'article de la LPNMS n'est donc pas applicable dans ce cas. La commission des arbres n'est pas concernée. Le prétexte d'autorisation d'abattage est la sécurité des personnes empruntant le sentier pédestre. Le martelage a été effectué par M. Perusset, le garde-forestier, sous délégation de M. Turin, l'inspecteur forestier. Les termes de massacre ou gâchis sont quelque peu subjectifs et inconvenants. Ils démontrent un total manque de respect du personnel chargé de la gestion forestière. Ces arbres n'ont pas été abattus pour la rénovation des passerelles et barrières du sentier, mais il était préférable de les couper avant ladite réfection. Les troncs pourrissant au sol présentent effectivement un intérêt biologique important. Une analyse dendrologique peut être faite par des intéressés si souhaité. Les vieux et gros arbres ne manquent pas dans les cordons boisés, ce qui pose également des problèmes pour la sécurité et le maintien des berges et leur rajeunissement. Pour les arbres qui ont été abattus dans le champ jouxtant la parcelle forestière dans une propriété privée, le champ sera remis en état selon les directives.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT félicite les élus à la Municipalité et leur souhaite la bienvenue. Il adresse un mot à M. le Municipal Olivier MAYOR et le félicite pour son attitude très digne dans la défaite. Il précise ensuite que, concernant les cartes ou guides reçus dans les boîtes aux lettres et qui ont fait l'objet de démarchages intensifs, voire abusifs de la part d'entreprises, ni la commune, ni l'Office du tourisme ne sont liés à ces démarches. Les sociétés éditrices laissent abusivement croire qu'elles agissent d'entente avec la Municipalité qui a refusé toute collaboration. Un gros effort de communication a été fait afin de prévenir le plus de monde possible. Des lettres recommandées ont été envoyées aux deux sociétés concernées qui ont fait les démarches. La Municipalité décline toute responsabilité dans le contenu qui comporte beaucoup d'erreurs. Il précise que la commune ne s'associe pas à des démarches de ce style. Si, par hypothèse, elle devait une fois le faire, ce serait après avoir pris beaucoup de renseignements et en informant les commerçants. Toute société qui prétend agir d'entente avec la Municipalité est mensongère, sauf si une communication a été faite dans ce sens préalablement.

9. Rapport N° 249 concernant le règlement communal sur la distribution de l'eau.

Rapporteur : M. Christian PERRIN

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD intervient sur cet objet car il y a assez souvent des imprécisions dans les préavis, particulièrement ceux venant des Services Industriels. Le règlement doit être adopté par le Conseil communal, dès lors, il attire l'attention des Conseillers sur les dispositions générales, de l'article 1 en particulier, que la distribution de l'eau est régie par la loi du 30 novembre 1964. Il pense qu'il s'agit d'une erreur puisque le règlement à voter est la conséquence d'une nouvelle loi qui date du 5 mars 2013. On ne peut dès lors voter un règlement qui s'appuie sur une loi si ancienne et rendue caduque par la nouvelle loi. Il s'agit de modifier la date et se demande s'il faut déposer un amendement ou si l'on peut admettre que cela va de soi.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur. En 2013, la loi a été revue, mais la loi précédente fait toujours office avec l'amendement cantonal.

M. Guy-François THUILLARD souligne que dès lors c'est le préavis qui est faux puisqu'il fait mention d'une nouvelle loi. Par ailleurs il remercie la commission pour ne pas exagérer ces nouveaux prix.

M. le Président revient sur la première phrase de l'introduction du préavis qui explique clairement ce qu'il en est.

M. Pierre WAHLEN, au nom du groupe des Verts, propose de refuser cet amendement. Premièrement, les montants annoncés par la Municipalité sont des montants maximum avec lesquels il faudra travailler, mais ne sont pas les prix prévus. De plus, il estime judicieux d'indiquer ces montants maximum car la possibilité de réviser ces montants est relativement compliquée. Le Conseil doit être consulté, mais également les communes auxquelles nous

fournissons de l'eau. Tous les cinq ans, le processus sera extrêmement lourd puisqu'il remontera jusqu'au Conseil d'Etat pour valider les nouveaux tarifs, ce qui lui paraît excessif. Ceci d'autant plus que le compte de l'eau est un compte fermé et que l'on ne peut pas appliquer sans autre des prix sans rapport avec le coût d'approvisionnement. M. Prix surveille ceci et il pense qu'il n'y a aucun risque que la Municipalité en profite pour accumuler des sommes extraordinaires sur ce compte, d'autant que la future Municipalité sera encore plus attentive à veiller que les prix de l'eau n'augmentent pas. Il pense également que le prix de l'eau est notoirement bas à Nyon. La moyenne suisse est de CHF 1.60 m3. Les montants, même révisés, sont nettement inférieurs soit, d'une certaine manière, sous-évalués. Les montants proposés ne favorisent pas les économies, puisqu'un montant important provient d'un abonnement. Il imagine un dispositif différent qui permette de privilégier les économies d'eau, soit de baisser le prix de l'abonnement et en augmentant le prix de l'eau de manière importante pour l'utilisation. Enfin, il signale que le groupe des Verts déposera un postulat pour un dispositif en vue d'économiser l'eau. En conclusion, il demande au Conseil d'être raisonnable et d'adopter le préavis tel que proposé. Il n'y a pas de risque que le prix de l'eau prenne l'ascenseur car tout est réglementé, mais cela facilitera le travail du Conseil.

M. Christian PERRIN précise que la volonté de la commission était que le Conseil garde un certain contrôle sur ces tarifs. Le but n'est pas de brider les décisions municipales, mais que le Conseil ait son mot à dire.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est accepté par 52 oui, 15 non et 4 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui et 10 abstentions :

1. d'adopter le nouveau Règlement communal sur la distribution de l'eau ;
2. de fixer les valeurs maximales des taxes selon le tableau suivant :

Taxe	Valeur maximale
Taxe unique de raccordement	8 0/00 de la valeur de construction rapportée à l'indice 1990
Complément de taxe unique de raccordement	30 % de réduction par rapport à la taxe unique de raccordement
Taxe annuelle d'abonnement :	
Calibre du compteur :	CHF
20 mm	108.00
25 mm	132.00
32 mm	216.00
40 mm	336.00
50 mm	540.00
65 mm	1'224.00
80 mm	1'632.00
100 mm	2'580.00
Taxe de consommation	1.15 CHF / M3

3. de déléguer la compétence tarifaire de détail à la Municipalité, selon nouveau tableau ci-dessus.

10. Propositions individuelles

M. Bernhard WILLI signale qu'une citoyenne nyonnaise a interpellé M. le Municipal Olivier MAYOR concernant l'utilisation des WC à la Morâche. Sans réponse elle lui a demandé d'intervenir au Conseil. Il y a des nouveaux WC à la Morâche depuis plusieurs semaines qui sont fermés. Il trouve cela dommage et demande qu'ils soient ouverts le plus rapidement possible. Concernant la petite Prairie, des WC sont prévus au plan quartier, mais selon les Espaces Verts responsable du préavis, ils ont des difficultés à trouver un endroit. Il souhaite savoir ce qu'il en est. De plus, il souhaite savoir ce qu'il en est concernant les WC prévus dans le plan de quartier des Jardins du Couchant. Enfin, M. le Municipal Olivier MAYOR a indiqué à la commission du préavis N° 211 le 5 mai 2015, que « la question de la signalétique des lieux d'aisance sera traitée courant 2015 », or il ne constate aucune amélioration à ce sujet et demande une réponse.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que pour les WC à la Petite Prairie, l'endroit envisagé se situe côté route de Signy, à hauteur de la piscine et sont prévus en collaboration avec le parc du Reposoir et l'école.

Concernant ceux au parc de la Morâche, M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'ils sont installés, il reste à régler un problème pour le branchement aux eaux usées. Cela sera fait très prochainement.

M. Yvan RYTZ fait suite à l'information passée dans l'émission « Tout le monde en parle » qui signalait que beaucoup de communes vaudoises transmettent des informations de leurs citoyens à la fondation du BVA qui ensuite les utilise dans le cadre de ses actions pour faire de la publicité ciblée. Selon la cartographie, il semblerait que Nyon ne fait pas partie des communes qui transmettent les informations et il souhaite savoir si c'est bien le cas. Question analogue, il signale qu'il existe une liste « Robinson », liste négative, qui permet de se protéger des démarchages téléphoniques et porte-à-porte de la part des entreprises qui signeraient cette liste. Il demande si la Municipalité a prévu d'informer les citoyens de l'existence de cette liste.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que durant de nombreuses années, les données ont été transmises au BVA. L'ancien préposé au contrôle des habitants, comme d'autres, partait du principe que la Fondation BVA employait des handicapés et leur transmettait ces listes. Actuellement, ce n'est plus le cas. Par contre, concernant la liste « Robinson », il ne la connaît pas et va se renseigner.

M. Victor ALLAMAND souhaite savoir s'il est prévu que Luna revienne à Nyon. Si oui, il souhaite savoir si ce serait à nouveau à la place du Château, et si tel ne devait pas être le cas, il demande s'il est prévu de replacer les magnifiques rosiers séculaires qui étaient devant le Château et qui ont été anéantis devant l'urgence de l'arrivée de Luna. Il trouverait fâcheux que l'on passe un nouvel été sans ce bel ornement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il n'est pas prévu que la Luna soit installée sur la place du Château cet été, un long processus est en cours et l'on ne peut en dire davantage aujourd'hui sur les projets futurs à Nyon ou ailleurs. La question concernant l'ornement floral va être posée aux Espaces Verts.

M. Jean BISCHOFBERGER, suite à son postulat sur les places de parking pour les handicapés, demande également d'étudier la création d'un parking à la rue Jules Gachet 5 qui abrite le Juge de Paix. D'autre part, lorsqu'il traverse au passage piéton devant la gare, la séquence de feux est trop courte pour qu'il ait le temps de traverser. Il souhaite que l'on augmente le temps nécessaire.

M. Gustave DUTRUY était intervenu au sujet des problèmes de réseaux téléphoniques portables, et M. le Syndic avait indiqué qu'une antenne relais était envisagée dans le clocher.

Il n'a pas assisté à la montée des cloches, mais n'a pas vu d'amélioration sur son portable. Il demande si cela suit son cours.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond qu'ils ont été approchés, il y a plus d'une année, par Swisscom. Des séances ont eu lieu et les attentes de la Municipalité ont été exposées, pour qu'ils aient un respect du clocher tant par les installations techniques que par les gaines techniques. Swisscom a adhéré à cette façon de voir, par contre, ils n'ont pas donné de nouvelles depuis et n'ont pas déposé de mise à l'enquête. Le nécessaire a été fait par la Municipalité dans le respect du monument historique.

M. Régis JOLY fait remarquer que M. Jean-François FÜGLISTER faisait également partie de la commission de recours en matière de taxe et d'impôts et la commission siègera sans lui en attendant que quelqu'un le remplace. D'autre part, des informations ont été transmises concernant les négociations avec le personnel communal et il souhaite savoir si la promesse faite par la Municipalité de répondre à sa motion avant la fin de la législature sera tenue.

Suite au vote du personnel communal qui veut rester attaché au statut, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que, dans le contexte actuel, une rencontre de courtoisie a été agendée pour évoquer le futur, mais ils attendront la répartition des dicastères pour savoir qui reprendra le dossier. Evidemment que la réponse au postulat sera subséquente à l'autre décision, si bien que cette promesse ne pourra pas être tenue, vu la décision du personnel.

M. Jean-Pierre VUILLE revient sur une proposition qu'il a faite il y a quelques années, à savoir que les deux urnes publiques, lors de votations, sont installées à la Place du Château. Il demande s'il serait possible d'en installer une dans un local sécurisé au nord de la ville, pourquoi pas dans une des deux écoles en construction, afin d'éviter aux personnes de venir en ville.

M. Jean BISCHOFBERGER regrette que la collecte de papier ne s'effectue plus au domicile des habitants de Nyon depuis le mois de janvier. Il signale qu'il est très difficile d'amener les papiers aux éco-points pour des gens handicapés.

11. *Préavis N° 255 concernant les mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2e génération (2015-2018) cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%. Engagement d'un chef projet pour une durée déterminée de cinq ans*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. *Préavis N° 260 concernant le Plan de quartier « Vallon du Cossy ». Demande de crédit de CHF 1'477'000.- (HT) pour l'extension des réseaux d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public en vue de la construction du quartier « Vallon du Cossy » - Demande de crédit CHF 200'000.- (HT) pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. *Préavis N° 261 concernant l'adoption du PPA « En Clémenty ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Réponse à l'interpellation de M. Gilles GROSJEAN intitulée « Règlement et plan de protection des arbres ».

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que la séance des représentants de l'Union Suisse des Services des parcs et promenades se réunira aux Espaces Verts à Nyon le 20 avril prochain.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Réponse à l'interpellation de M. Stéphane DELLEY intitulée « Aménagement rue Jules-Gachet, rue Juste-Olivier ».

Reporté à la prochaine séance.

16. Réponse à l'interpellation de M. Guy-François THUILLARD intitulée « Aménagement du territoire : nouvelles donnes et nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) – 4e adaptation »

M. Guy-François THUILLARD constate que la Municipalité a bien répondu aux questions, cependant, il sent en arrière-goût de cette réponse quelques interrogations et quelques soucis formulés par la Municipalité sur ce sujet qui lui paraît particulièrement important. Raison pour laquelle il souhaite déposer la résolution suivante qui va en appui de la réponse municipale :

- Le Conseil communal de Nyon, dans sa séance du 21 mars 2016, a pris connaissance avec inquiétude des projets cantonaux d'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) mis en consultation actuellement.

Il constate que l'autonomie des communes serait gravement mise à mal par ces projets et que notamment la commune de Nyon perdrait son droit d'organiser elle-même et souverainement son propre territoire, contrairement à ce que prescrit la LAT fédérale.

En conséquence, il soutient et encourage fermement la Municipalité de Nyon dans toutes les démarches qu'elle peut ou pourra entreprendre auprès de toutes les instances concernées (Conseil d'Etat, services cantonaux, députés, etc.) dans le but de préserver ses droits et son autonomie en matière d'aménagement du territoire.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande une suspension de séance pour prendre connaissance du texte et en discuter. Suspension accordée.

La discussion sur cette résolution est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande de reporter la discussion à la prochaine séance, sachant que le contenu de cette résolution n'a pas pu être discuté au sein des groupes d'une manière sereine et de pouvoir en comprendre les tenants et aboutissants.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie M. Guy-François THUILLARD de cette bonne intention, mais précise que la Municipalité ne souhaite pas une telle résolution. Ils viennent de répondre à la consultation en envoyant une lettre au Conseil d'Etat pour faire part de la position de la commune. Il précise qu'ils tiennent à l'autonomie communale et veilleront à ce que les droits de l'autorité soient respectés. Ils savent que des collaborations doivent être faites, à la fois avec la région, l'agglomération et le canton. S'il est agréable d'être encouragés par le Conseil, dans ce cas les démarches sont connues et entreprises de manière constructives, à la fois dans l'intérêt de Nyon avec un esprit régional. Il pense que la résolution n'est pas nécessaire, même s'il apprécie le soutien moral et partage les préoccupations de M. Thuillard.

M. Guy-François THUILLARD apprécie la réponse de M. le Syndic, mais précise que la CAU ne demande pas grand-chose par rapport à cette situation qui pose un certain nombre de problèmes. L'objectif de cette résolution n'est pas de mettre les bâtons dans les roues à la Municipalité, mais de lui donner un appui supérieur du Conseil communal dans son ensemble par rapport à une simple interpellation que la commission de l'urbanisme a faite et qui ne représente pour l'instant que les avis de cette commission. Il s'agit d'un développement supplémentaire et une force donnée à la Municipalité qui en fera ce qu'elle voudra mais qui sera à disposition pour pouvoir agir aussi au nom du Conseil. Il s'agit d'un outil supplémentaire et non d'une obligation. Il n'y a aucun élément négatif et ne dérangerait pas dans le contexte actuel pour donner du poids à la Municipalité. Il maintient donc cette résolution.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES maintient le renvoi. Le renvoi est accepté par 43 oui, 15 non et 12 abstentions.

17. *Propos Interpellation de M. Laurent MIEVILLE intitulée « Pour un réel soutien à la production d'électricité solaire nyonnaise ».*

18. *Résultats de l'enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins.*

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY souhaite corriger la fin des conclusions. Il faut lire « Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2016 pour être transmis au Conseil communal. »

La discussion est ouverte.

M. Marco CARENZA pense que cette étude cache certaines réalités. L'échantillon des 413 usagers lui paraît faible étant donné que 97% des Nyonnais vivent à moins de 300m d'un arrêt de bus. De plus l'enquête signale que ces personnes seraient globalement contentes, voire très contentes, mais il estime qu'il aurait été intéressant de savoir dans quelles conditions ces 413 questionnaires ont été déposés. Une personne qui prend le bus dans la journée répondra différemment d'une personne qui le prend entre 7h. et 8h. car les conditions du trajet sont différentes. Il est probable que les personnes qui courent après un train n'ont pas eu le temps de déposer leur questionnaire. L'information concernant l'endroit où les questionnaires pouvaient être rendus n'a pas été clairement communiquée. Enfin il ajoute que toute présentation de résultats après un sondage comporte généralement en annexe le questionnaire soumis. Un tout-ménage aurait été préférable pour avoir un aperçu plus net de la situation.

M. Yvan RYTZ rappelle que cette enquête donne un aperçu assez limité puisqu'elle donne l'avis des usagers et non de l'ensemble de la population, mais ce point de vue est intéressant et donne des pistes de réflexions pour la suite. Concernant les carnets de billets, il souhaite avoir des informations pour savoir jusqu'à quand cette action va être conduite et lié à cela, il a vu que les TPN viennent d'introduire les billets par SMS, mais au prix Mobilis. Il demande si ce type de billet peut également être subventionné.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que les possibilités sont très limitées en raison de Mobilis qui n'aime pas les spécialités puisque les tarifs sont imposés sur tout le canton. Raison pour laquelle les chauffeurs ne peuvent pas vendre les carnets et aucune autre forme ne peut être développée. Il est intéressant de voir qu'aujourd'hui plus de 3000 carnets ont été vendus depuis le 14 décembre. Les billets par SMS sont en vente depuis une année, mais l'information n'avait pas passé correctement, raison de cette campagne de pub. En réponse à M. Carenza, elle souligne que cette enquête n'avait pas d'autre ambition que d'être réalisée pendant la semaine de la mobilité. Sur le nombre de questionnaires distribués dans les bus, l'objectif était de saisir l'avis des usagers. Le retour était important, car habituellement 5% de retour est un succès et lors de cette enquête le taux se montait à 14%. Le dépouillement a été fait par une entreprise spécialisée. Il s'agissait avant tout d'une prise de température. En cas de d'intérêt, le questionnaire est à disposition à l'office de la Mobilité.

18bis Interpellation de Mme Jessica JACCOUD concernant l'enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins : questions complémentaires. (en annexe)

19. Divers en rapport avec la séance.

Mme Florence DARBRE GUBBINS demande pour le préavis N° 261 d'avoir un plan actualisé avec les dernières constructions, voire une maquette du projet du PPA.

M. Victor ALLAMAND revient sur la nomination du nouveau président de la COGES. Il rappelle que la COGES a le pouvoir et le devoir de s'organiser elle-même. Elle élit son président, son vice-président et son secrétaire. Ce n'est pas au premier citoyen de la ville d'imposer qui que ce soit. Dans sa précédente séance, la COGES a élu M. Olivier STALDER président par intérim jusqu'à la fin de la législature.

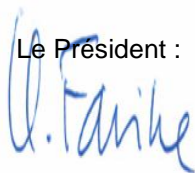
M. le Président ajoute qu'il a effectué un certain nombre de consultations pour savoir qui prendrait la présidence par intérim et l'a proposé, selon la logique à M. Stalder. Cette proposition a été acceptée par la COGES. Cela dit, il ajoute qu'il serait peut-être bon que la Coges, la Cofin et la commission aux affaires régionales se dotent d'un règlement, notamment sur leur organisation.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la caisse contenant les émoluments n'est pas parvenue à l'huissier du Conseil et il s'en excuse. Cela sera remédié en collaboration avec la secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h.50

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexe : interpellation de Mme Jessica JACCOUD suite à l'enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbains

Enquête de satisfaction sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins : questions complémentaires

En préambule, je souhaite rappeler le soutien du groupe socialiste à la mobilité douce, plus particulièrement s'agissant du renforcement des lignes de bus.

Le groupe socialiste salue l'effort entrepris par la Municipalité pour la mise en place de la desserte au quart d'heure et se montre satisfait de voir que, globalement, cette politique répond à des besoins et rencontre l'avis positif d'une grande majorité des utilisateurs.

Cela étant, nous avons quelques questions complémentaires et ouvertes concernant l'enquête de satisfaction menée par l'Office de mobilité sur le réseau de bus urbain Nyon-Prangins.

J'espère que la Municipalité pourra y répondre lors de la prochaine séance du Conseil et l'en remercie par avance :

- Le document intitulé « Résultat de l'enquête » précise que seuls les questionnaires complets, au nombre de 413, ont été pris en compte. A cet égard, on nous indique que l'échantillon était suffisant pour garantir des résultats fiables. Mes questions sont donc les suivantes : quel est le seuil minimum de représentativité ? Combien de bulletins ont été exclus ? Les bulletins pris en compte sont-ils représentatifs des utilisateurs de toutes les lignes de bus ?
- Alors que 413 bulletins, tous complets, ont été comptabilisés, les graphiques nous présentant les résultats font parfois état d'un nombre de réponse différent, allant de 404 à 491. Comment expliquer ces différences ?
- Nous avons, à plusieurs reprises, salué l'augmentation de la fréquentation des bus depuis l'instauration de la fréquence au quart d'heure. Serait-il possible d'avoir ces informations en nombres relatifs, soit la fréquence journalière, mensuelle et annuelle du réseau et par ligne ?
- Alors que seuls les résultats nous sont présentés, pourquoi les questions ne sont-elles pas affichées ? Serait-il possible de distribuer aux conseillers communaux les résultats bruts, soit la répartition des réponses en fonction des questions posées ?
- Au chapitre 4.4 intitulé « Appréciation des services aux usagers », il est question de la satisfaction des usagers sur plusieurs critères. Aucune mention n'est faite de la satisfaction des usagers sur les horaires, sur la cadence ou sur le rabattement des bus à et depuis la gare et les P+R. Est-ce que ces questions n'ont pas été posées ou les réponses n'ont-elles pas été rapportées ?
- Toujours dans ce même chapitre, seuls les avis positifs nous sont rapportés. Est-ce que les questions étaient formulées ainsi ou l'évaluation des avis négatifs n'ont-ils pas été rapportés ?
- Sur les résultats en eux-mêmes, je constate que l'arrêt « Nyon gare » est de loin le plus fréquenté et que 41% des utilisateurs souhaitent une meilleure correspondance des lignes de bus avec les trains CFF. Est-ce que cet élément va peser dans l'élaboration des horaires 2017 ?

- Cette enquête a ciblé uniquement les utilisateurs des bus, ne permettant pas de déterminer pour quelles raisons les non-utilisateurs ne le sont pas, et quelles seraient les modifications à apporter afin qu'ils le deviennent. On apprend qu'il est envisagé de mener une enquête complémentaire afin de répondre à ces remarques. Ma question est donc la suivante : quel calendrier pour cette enquête, quelles modalités, et comment les questions seront-elles élaborées ?
- Enfin, nous apprenons qu'un travail sur la réorganisation du réseau sera prochainement mené afin d'évaluer les impacts éventuels d'une désolidarisation des lignes urbaines et régionales. Cette information est pour le moins surprenante puisqu'elle annonce un total revirement dans la politique que nous venons tout juste d'instaurer, à peine une année après sa mise en vigueur. Est-ce que ce travail fera l'objet d'une prochaine communication et demande de crédit? Pourra-t-il être soutenu par la Région, soit dans son étude soit dans de futurs investissements et coûts de fonctionnement ?

Jessica Jaccoud
Conseillère communale PS